

Reçu en préfecture le 20/11/2023 Publié le 21 - M - & 23

Herger Levenuit

ID: 077-217702158-20231113-02023 053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents: Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M.SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul -Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre - Mme ALBU Angélique

DÉLIBÉRATION N° 02023_53 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1th Janvier 2024

Entendu l'exposé de Madame Sprutta-Bourges, adjointe au Maire chargée des finances et des transports, concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024.

Vu L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable de la comptable publique du SGC de CHELLES en date du 11 août 2023, ci annexé,

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID: 077-217702158-20231113-02023_053-DE

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Dit que cette norme s'appliquera au budget principal de la commune, à ce jour seul concerné, ainsi qu'à tous les éventuels budgets satellites qui viendraient à être créés ;

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal ;

Autorise en matière de fongibilité des crédits, la possibilité pour l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);

Autorise en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, le vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023

Le secrétaire de séance Claude MONGIN Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID: 077-217702158-20231113-02023_053-DE



Libertê Égalité Fraternité **FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHELLES 44 BOULEVARD CHILPERIC 77505 CHELLES CEDEX

Direction générale des Finances publiques SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHELLES 44 BOULEVARD CHILPERIC 77505 CHELLES CEDEX Téléphone: 01 64 26 58 00 Mél.: sgc.chelles@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Jours et heures d'auverture : 8h30 - 12h du Lundi au Vendredi sauf le mercredi 14h – 16h : sur rendez-vous Mardi/Jeudi/Vendredi Affaire suivie par : Jean-Michel REMONGIN Téléphone : 01 64 26 58 08

06 21 31 85 36 Mél: jean-michel.remongin@dgfip.finances.gouv.fr MONSIEUR JEAN-PAUL GARCIA ROBIN MAIRE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

Chelles, le 11/08/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du référentiel M57

Monsieur le Maire.

En application des dispositions du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, qui prévoit un avis préalable du comptable public assignataire dans le cadre du passage obligatoire au référentiel budgétaire et comptable M57, J'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour la mise en oeuvre par la collectivité GRETZ-ARMAINVILLIERS à compter du 1er janvier 2024.

Je précise que ce changement de référentiel entraîne automatiquement celui de l'ensemble des budgets annexes, hors M21, M22, M4, M49 qui ne sont pas éligibles.

Enfin, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- une délibération actant le changement de référentiel budgétaire et comptable et précisant, le cas échéant, la version choisie (abrégée ou développée) devra être prise avant le 31 décembre 2023 ; en application des dispositions de l'article 1st du décret n°2015-1899 précité, le présent avis sera joint
- à la délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administrateur des Finances Publiques adjoint

I REMONGIN

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID: 077-217702158-20231113-02023_053-DE